



## Commune de PRESINGE

Dans sa séance du **20 novembre 2023**, le Conseil municipal de Presinge a pris les décisions suivantes :

*Délibération N° 37/2023*

**relative au budget de fonctionnement annuel 2024, au taux des centimes additionnels ainsi qu'à l'autorisation d'emprunter**

Le conseil municipal décide par 6 oui, 3 non et 1 abstention

1. D'approuver le budget de fonctionnement 2024 pour un montant de **4'541'803 F** aux charges et de **4'542'620 F** aux revenus, l'excédent de revenus présumé s'élevant à **817 F**.

Cet excédent de revenus présumé se décompose de la manière suivante:  
résultat opérationnel de 299'471 F et résultat extraordinaire de -298'654 F.

2. De fixer le taux des centimes additionnels pour 2024 à **40** centimes
3. D'autoriser le Maire à renouveler en 2024 les emprunts du même genre qui viendront à échéance et à procéder à toute conversion ou remboursement anticipé si les conditions d'émission lui paraissent favorables.

*Délibération N° 38/2023*

**relative au crédit destiné au versement de la contribution annuelle au fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU)**

Le conseil municipal décide par 8 oui, 0 non et 2 abstentions

1. D'ouvrir au Maire un crédit de **26'200.- F** pour le versement d'une contribution au fonds intercommunal de développement urbain destiné au subventionnement des infrastructures publiques communales rendues nécessaires pour l'accueil de nouveaux logements.
2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements (rubrique 0290.56200), puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif (sous la rubrique 0290.14620 "subventions d'investissements versées à des communes ou à des établissements qu'elles financent en commun").
3. D'amortir cette dépense au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique n° 0290.36602 dès 2025.
4. D'autoriser le Maire à emprunter jusqu'à concurrence du crédit brut mentionné au point n°1.

Délibération N° 39/2023

**relative à l'ouverture d'un crédit supplémentaire pour procéder à des amortissements complémentaires d'un montant de F 310'963.-**

Le conseil municipal décide par 10 oui, soit à l'unanimité,

1. De procéder à des amortissements complémentaires en 2023 sur les crédits suivants :

Assainissement route de la Louvière I	188'541.-
Assainissement route de Presinge	77'569.-
FIDU 2022	<u>44'853.-</u>
Pour un montant total de	<b>310'963.- F</b>

2. De comptabiliser ces amortissements complémentaires en 2023 sous la rubrique 383 «amortissement complémentaire du patrimoine administratif».
3. D'ouvrir à cet effet, au Maire, un crédit budgétaire supplémentaire 2023 de **310'963.- F**.
4. De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charge ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par la fortune nette.

**Le texte complet des délibérations, et les plans d'affectation du sol peuvent être consultés à la Mairie de Presinge, le mardi de 8h00 à 10h00, le mercredi de 10h00 à 12h30, le jeudi de 16h30 à 18h00 et le vendredi de 10h00 à 11h30.**

Dernier jour du délai référendaire : 22.01.2024

Presinge, le 29 novembre 2023

.....